* 5 semaines sur *Solenopotes capillatus*,
6 semaines sur *Damalinia (Bovicola) bovis* et 7 semaines sur *Linognathis vituli*

Après Baymec™...

L'ivermectine en pour-on bleue rendant le traitement visible dès l'application.

Endectocide pour bovins.

Nématodes · Poux · Gales · Hypodermes

3 présentations disponibles, adaptées à chaque taille d'élevage :

- Outre de 5 l
- Outre de 2,5 l
- Flacon doseur de 1l

Posologie :

0,5 mg d'ivermectine par kg de poids vif en une administration unique, par voie externe, soit 1 mL/10kg en application sur la ligne dorsolombaire, du garrot à la base de la queue.
Le poids de l'animal doit être évalué aussi précisément que possible avant l'administration du produit.

Contactez votre délégué pour en savoir

Découvrez Dorimec™ !

un maître dans l'art du combat

SOLUTION POUR POUR-ON
pour bovins.

CHEZ LES BOVINS, TRAITEMENT DES INFESTATIONS PAR

- **DES NÉMATODES** gastro-intestinaux, pulmonaires et oculaires
- **LES POUX** broyeurs et piqueurs
- **LES HYPODERMES**
- **LES ACARIENS** responsables de la gale
- **LA MOUCHES DES CORNES**

À chaque arme son combat !

	OSTERTAGIA	COOPERIA	POUX	GALES
DORIMEC® PO	✓ 5 SEM	✓ 4 SEM	✓ 5 À 7 SEM***	✓*
BAYMEC® PO	✓ 3 SEM	✓ 2 SEM	✓*	✓*
CYDECTINE® PO	✓ 5 SEM	✓*	✓*	✓*

Elanco

D'après les RCP produits

*Pas de rémanence précisée dans le RCP

*** 5 semaines sur *Solenopotes capillatus*, 6 semaines sur *Damalinia (Bovicola) bovis* et 7 semaines sur *Linognathis vituli*

Dorimec™, une arme durant les périodes à risque

ADAPTÉ À TOUS LES COMBATS,
PRINTEMPS COMME AUTOMNE !

Dorimec™ Au printemps...

Faire un traitement avant impact zootechnique en recherchant de la rémanence

Votre arme ...

Une action protectrice prolongée au cours de la saison de pâturage

5 semaines contre *OSTERTAGIA*

4 semaines contre *COOPERIA*

LES STRONGLES GASTRO-INTESTINAUX ONT UN IMPACT MAJEUR SUR LA PRODUCTIVITÉ DES ÉLEVAGES.

Au printemps, prenez soin des animaux non immunisés.

SELON LES PÉRIODES LE RISQUE PARASITAIRE DIFFÈRE, DORIMEC S'ADAPTE À TOUS LES COMBATS !

Dorimec™ À l'automne...

Éviter le parasitisme latent trop important pendant l'hiver

Votre arme ...

Une triple action pour un programme complet de rentrée** à l'étable

- Une protection contre les strongles latents pour l'hiver
- Une protection contre les trois types de gales
- Une protection prolongée (5 à 7 semaines) contre les poux piqueurs et les poux broyeurs ***

La seule molécule endectocide avec cette rémanence !

*** voir les mentions obligatoires pour le détails des indications

Dorimec™,

REJOIGNEZ LE CÔTÉ ZEN DE LA FORCE !

Contactez votre délégué pour en savoir plus !

Ces médicaments sont des antiparasitaires. Toute utilisation d'antiparasitaires a un impact potentiel sur les résistances des parasites et sur l'environnement. Utilisez ce médicament selon les recommandations du Résumé des Caractéristiques du Produit (cf. www.ircp.anmv.anses.fr/).

DORIMEC 5 MG/ML SOLUTION POUR POUR-ON POUR BOVINS. Espèce de destination : Bovins. Composition : Un mL contient 5,0 mg de doramectine. **Indications :** Chez les bovins : Traitement des infestations par des nématodes gastro-intestinaux *Ostertagia ostertagi* (durée d'action 35 jours), *O. lyrata, Haemonchus placei, Trichostrongylus axei* (durée d'action 28 jours), *T. colubriformis, Cooperia oncophora* (durée d'action 28 jours), *C. punctata, C. surnabada (syn. Mcmasteri), Bunostomum phlebotomum, Oesophagostomum radiatum* (durée d'action 21 jours), *Trichuris spp., pulmonaires Dictyocaulus viviparus* (durée d'action 42 jours) et *oculaires Thelazia spp.*, les hypodermes *Hypoderma bovis et Hypoderma lineatum*, les poux broyeurs *Damalinia (Bovicola) bovis* (durée d'action 42 jours) et piqueurs (*Haematopinus eurystemus, Linognathus vituli* (durée d'action 49 jours), *Solenopotes capillatus* (durée d'action 35 jours)), les acariens responsables de la gale (*Psoroptes bovis, Sarcoptes scabiei, Chorioptes bovis*) et la mouche des cornes *Haematobia irritans* (infestation contrôlée au moins 42 jours). **Contre-indications :** Le produit a été formulé spécifiquement pour une application topique chez les bovins. Il ne doit pas être utilisé chez d'autres espèces car des effets indésirables graves, y compris des décès chez les chiens, peuvent survenir. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients. **Effets indésirables :** Dans de rares cas, de petites lésions cutanées peuvent apparaître au site d'administration. **Temps d'attente :** Viande et abats : 35 jours. Utilisation non autorisée chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les vaches ou les génisses gestantes productrices de lait destiné à la consommation humaine, dans les 2 mois précédant la date prévue de mise bas. Lire attentivement la notice avant utilisation. Catégorie : Médicament vétérinaire soumis à ordonnance. VAD 02/2024. Numéro PM : PM-FR-24-0081

BAYMEC 0,5% SOLUTION POUR-ON. Espèce de destination : Bovin. **Composition :** Pour 1 mL : Ivermectine 5,0 mg, Bleu patenté V (E131) 0,005 mg, Alcool isopropylique 605,5 mg, excipients qsp 1 mL. **Indications :** Chez les bovins, traitement des infestations parasitaires par les parasites pathogènes suivants : - Nématodes gastro-intestinaux (adultes et larves L4) : *Ostertagia ostertagi* (L4, adulte) (incluant les larves en hypobiose), *Haemonchus placei* (L4, adulte), *Trichostrongylus axei* (L4, adulte), *Trichostrongylus colubriformis* (L4, adulte), *Cooperia spp* (L4, adulte), *Oesophagostomum radiatum* (L4, adulte), *Strongyloides papillosus* (adultes), *Trichuris spp* (adultes) - Vers pulmonaires (adultes et larves L4) : *Dictyocaulus viviparus*, - Nématodes des yeux (adultes) : *Thelazia spp* - Hypodermes (stades parasitaires) : *Hypoderma bovis, Hypoderma lineatum* - Acariens de la gale : *Sarcoptes scabiei var bovis, Chorioptes bovis* (réduction de l'infestation)- Poux : *Linognathus vituli, Haematopinus eurysternus, Damalinia bovis*. Le produit administré à la dose recommandée de 500 µg par kg de poids vif, présente une activité rémanente contre les infestations par *Trichostrongylus axei* et *Cooperia spp* jusqu'à 14 jours après le traitement, à condition de traiter l'ensemble du troupeau. Il possède également une activité rémanente contre *Ostertagia ostertagi* et *Oesophagostomum radiatum* jusqu'à 21 jours après le traitement, et contre *Dictyocaulus viviparus* (vers pulmonaires) jusqu'a 28 jours après le traitement. Il possède également un effet rémanent surla mouche des cornes (*Haematobia irritans*) jusqu'à 28 jours après le traitement et une efficacité partielle pouvant durer jusqu'à 35 jours après le traitement. **Contre-indications :** Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue au principe actif. Ce produit doit être appliqué uniquement chez les bovins en usage externe. Il ne doit pas être administré chez une autre espèce car des effets secondaires graves voire fatals chez le chien pourraient survenir. **Effets indésirables :** Parfois de légères irritations au point d'application ont pu être observées. Le plus souvent, elles disparaissent rapidement sans traitement. **Temps d'attente :** Viande et abats : 28 jours. Ne pas utiliser chez les femelles laitières en lactation ou en période de tarissement, productrices de lait de consommation ni chez les femelles gravides futures productrices de lait de consommation dans les 2 mois précédant la mise-bas. Lire attentivement la notice avant utilisation. **Catégorie :** Liste II. Usage vétérinaire. A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire devant être conservée au moins 5 ans. Accessible aux groupements agréés pour la production bovine. V122022.

Elanco France SAS au capital de 1.708.200 € – RCS 417 350 386 Nanterre. Crisco Uno Bâtiment C, 3-5 avenue de la Cristallerie, 92310 Sèvres Cedex © 2024, Elanco ou ses filiales. PM-FR-24-0081 - 03/2024 - Détour Graphic.